



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT JULIEN aux bois du 28/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le 28 avril, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 45 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Victor Fourtet	
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan Jaladis
Maryline Dupont absente procuration M.Lavergne	Didier Masquelier	

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du conseil municipal précédent.

Procès verbal approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

1/Avenant aux travaux de voirie 2023

Il s'avère qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires sur une partie du village de Laprade.

Le montant de l'avenant s'élève à 4 956.50 € HT soit 5 947.80 € TTC

Le montant total de la voirie 2023 s'élève donc à 91 414.29€ HT soit 109 697.15€ TTC

Approbation à l'unanimité de l'avenant à la voirie 2023 et du paiement en investissement

Explications complémentaires données par E.Combe après interpellation par P.Gire. Celui-ci reproche à E.Combe de ne pas avoir informé les habitants du village de Lagarde de la façon dont les travaux seraient faits, c'est-à-dire que l'enrobé n'irait pas jusqu'au portail de chacun mais s'arrêterait à 50 cm du retrait de la route. La norme ayant évolué en 2022, les

habitants se sont retrouvés avec une bande de terrain non goudronnée + ou - large devant chez eux. E. Combe dit qu'en principe c'est le responsable du chantier qui passe chez chacun pour donner les informations et s'arrange moyennant finance pour effectuer les travaux. De plus, nous ne pouvions pas faire d'enrobé chez les privés car nous n'aurions pas eu de subventions. Devant l'insistance de P. Gire sur le sujet E. Combe dit: si vous n'êtes pas satisfaits, la prochaine fois vous prendrez un maître d'œuvre qui vous coûtera plus cher que moi mais moi, je ne m'en occuperai plus. V. Fourtet prend la défense d'E. Combe en disant qu'il avait vu E. Combe courir d'une maison à une autre ce jour là et que pour rien au monde il aurait fait ce qu'il a fait. JY. Alix dit qu'à Laprade, c'était la même chose et que les riverains se sont arrangés avec l'entreprise, eux – mêmes. La polémique cesse.

2/ Aliénation des chemins de Labesse

Le dossier n'étant pas complet, la délibération est reportée

3/ Modification des statuts du syndicat Intercommunal des eaux du puy du bassin

Suite à la délibération 002/2023 du syndicat approuvant la modification des statuts, celle – ci vise à mettre à jour :

- Article 1 : prise en compte de l'adhésion de la commune de Saint Cirques la loutre (arrêté préfectoral 28/7/2008)
- Article 3 : modification de l'adresse actuelle du siège au 43 rue de la Xaintrie
- Article 8 : précise que le receveur du Syndicat est la trésorerie d'Argentat celle de Saint Privat étant fermée.

Approbation à l'unanimité

4 /Convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique pour l'école

Mme le Maire fait part aux membres du CM du projet pédagogique de l'école et de la commune entrant dans le cadre du conseil national de la Refondation avec la démarche (notre école , faisons la ensemble).

Le projet proposé par l'école de Saint Julien Aux Bois et retenu est le suivant:

- Réduire les inégalités (proposé aux élèves des ouvrages littéraires, variés) permettre aux élèves de découvrir des lieux culturels, aider les élèves en difficultés avec l'aide d'outils numériques dédiés.
- Action en matière d'excellence : renforcer la liaison CM2/6^{ème} par la compréhension de textes entendus en anglais et français
- Action bien – être : proposer aux élèves un lieu d'écoute calme avec des outils et des dispositifs adéquats.

Le budget présenté est de 22.864€ et la subvention de l'état de 22.164€. La différence sera prise en compte par la commune.

Approbation à l'unanimité

5 /Offre d'une société foncière pour la revalorisation patrimoniale de la parcelle du mat téléphonique site 767791

Rappel de M. Lavergne : la parcelle où se situe le mat est en location à la société SFR Pylone HYVORY pour un loyer annuel de 1€. La société VALOCIME nous a contacté avec une proposition commerciale alléchante visant à augmenter les revenus occasionnés par la location de cet emplacement .Cette offre prévoit jusqu'à la date de mise à disposition de l'emplacement , la possibilité de versements annuels d'avance de 1 000.00 € sur 9 ans , un droit de réservation de 1 800.00€ et un loyer annuel de 3 500.00€

Suite à cette proposition , il y a eu une prise de contact avec l' AMF(Association des Maires de Corrèze) qui nous met en garde et nous rappelle un courrier de la Préfecture de la Corrèze d' avril 2022 qui nous demande la plus grande vigilance à l'égard d'opérateurs démarchant les communes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

6 /Acquisition de jeux pour le parc de la salle polyvalente.

Mme le Maire informe les membres du CM qu'il serait bien de mettre des jeux pour les enfants dans le parc de la salle polyvalente.

Nous avons constaté que les anciens jeux étaient en mauvais état ou cassés et qu'il était nécessaire pour des raisons de sécurité, de les changer. Nous avons consulté 3 entreprises et gardé que 2 devis comparables.

- Kompan pour 2663 HT
- Manutan pour 2649,60 HT

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de la société Manutan

7 /Demande de la part des aubergistes de construire un abri bois dans le parc de l'auberge

Mme le Maire fait part au CM de la démarche de Mme Blanco Valdes Céline locataire de l'auberge qui souhaiterait installer un abri en bois pour garer ses voitures.

Cet abri aurait une partie fermée et l'autre ouverte. Il serait construit à leur frais, en bois et sans fondations, ne nécessiterai pas de fluides. Les conseillers, estimant qu'à l'heure actuelle le parc n'est pas entretenu (dépôt de cartons, jouets d'enfants abandonnés...) supposent qu'il y aura en plus des dégradations sur la pelouse avec le passage des véhicules. Après échanges, le vote se décompose comme suit :

8 voix non (dont 2 sauf si la construction remplace les abris existants et dégradés)

2 voix pour (M. Dupont et M. Lavergne)

8/ Acquisition de la propriété Bonneterre

Mme le Maire demande au CM de se prononcer sur l'acquisition de la propriété Bonneterre.

Les propriétaires ont proposé à la commune d'acheter la maison et les terrains de leur famille. Superficie des terrains 5324 m² et la maison située 4 place du souvenir. Après contact le prix de vente proposé est de 20.000€.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cet achat par la commune

9/ Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'étang du Quinsac

La réglementation relative aux étangs et en particulier celui-ci, désigné comme réserve incendie du massif forestier nous oblige à une vidange en 2023. Il est nécessaire d'aménager le bassin de décantation de l'étang et de solliciter un organisme pour effectuer l'étude et le suivi des travaux. Le CPIE de la Corrèze a répondu à notre demande et fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour 3876 € HT. M. Lavergne précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le département, l'agence de l'eau et qu'ils seront faits lors de la vidange.

Après délibérations le conseil décide de réaliser l'aménagement du bassin de décantation et accepte la proposition du CPIE avec 8 voix pour et 2 abstentions (P. Gire et V. Fourtet)

10/ Avenant à la convention d'utilisation du service de l'emploi temporaire du centre de gestion (CDG)

Mme le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2020 nous avons adhéré au service public de l'emploi temporaire du centre de gestion.

Devant l'accroissement de l'activité, le conseil d'administration du CDG a décidé d'augmenter ses frais de gestion à 7%. Un avenant à la convention doit être établi.

Vote à l'unanimité

11/ Révision des loyers communaux.

M. Lavergne informe le conseil des modalités de révision. La variation applicable au 1^{er} janvier 2023 sur la base de l'IRL du 2^{eme} trimestre de l'année 2022 est limitée à 3,60%.

Vote à l'unanimité

Affaires diverses

Porte arrière de la maison louée par Chrystelle Sabot :

Cette porte étant en très mauvais état il y a lieu de la remplacer. Nous avons reçu 2 devis pour le remplacement de ce volet battant bois par un volet battant PVC

– Artisans de la Maronne : 670.80 € TTC

– Menuiserie Albaret : 567.60 € TTC

Mme le Maire informe le CM avoir accepté le devis le moins disant soit le devis d'Albaret. de 567,60€. Contestation de P. Gire qui reproche à Mme le Maire d'avoir déjà envoyé l'acceptation avant que le conseil ait eu connaissance des devis. c'est du favoritisme !!

P. Gire poursuit en disant qu'il y a des devis qui restent dans les enveloppes. Je ne te laisserai pas dire de telles accusations répond M. Lavergne car cela est faux.

Elle précise que ces dépenses (entretien de bâtiments) font partie des dépenses liées au fonctionnement courant de la commune comme l'alimentation , les fournitures , l'entretien des bâtiments et du matériel...etc . et que pour toutes ces dépenses je peux signer et envoyer les devis acceptés. sans informer le conseil (comme pour l'achat de vêtements pour les 2 employés ou d' autres choses.)

Mme le Maire : Pierre , si tu veux ma place je te la laisse volontiers.

Peinture des volets bois de l'auberge :

Devis des artisans de la Maronne 2388 € HT

Crépi du mur EST de l'auberge : nous n'avons reçu qu'un seul devis, on attend le second.
P.Gire estime qu'il n'y a pas d'urgence. Devis Meilhac pour 3928,70 €

Mur écroulé du parc de l'auberge : devis de Mr Constant 4200,00€

P.Gire estime que les employés communaux pourraient faire le travail, Annick lui répond qu'il y a une grande longueur et que les employés ont d'autres tâches maintenant, enfin qu'il va y avoir des mariages et qu'on ne peut pas attendre pour des raisons de sécurité.

Changement des caillebotis à la station. Annick présente le devis et dit qu'il n'y en aura qu'un seul car elle a déjà eu des difficultés pour l'avoir. montant 726 € HT

Mise en conformité PMR des WC extérieurs à l'auberge: Devis de JF. Mathieu 1269,00€

Annick signale que ces WC sont bien raccordés à l'assainissement et qu'il n'y aura pas de tranchée à ouvrir.

Proposition de Victor : pouvoir lier l'école et la ruralité par le biais par exemple, de visites d'exploitations. A voir avec le directeur.

Commémoration du parachutage du Quinsac : P. Gire nous informe qu'il travaille actuellement sur l'élaboration de cet événement pour juillet 2024 avec l'aide de Mr Monneray. Quand le projet aura davantage avancé, il reviendra vers nous. Annick informe que de même, le Cantal fera commémoration en août, de la fusillade du Lioran.

Fin de la séance à 23h20

La secrétaire de séance



Le Maire,

Martine LAVERGNE

Le Maire

